
Adresse du comité de surveillance de Thouars qui exprime sa reconnaissance à la Convention pour le décret relatif aux détenus, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Thouars qui exprime sa reconnaissance à la Convention pour le décret relatif aux détenus, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 77-78;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28926_t1_0077_0000_11

Fichier pdf généré le 30/01/2023

collecte a été faite. Elle semble avoir produit une somme au moins capable de soulager le malheur de ce bon citoyen.

Telle a été, Citoyens représentans, la glorieuse occupation du peuple de Tonnerre, le 1^{er} décadi du présent mois. Les sans-culottes montagnards tonnerrois ont dans le même jour, honoré la raison, exercé l'humanité et toutes les vertus républicaines.

Je m'estime mille fois heureux d'être auprès de vous aujourd'hui, le fidèle interprète de cet élan vraiment digne de la liberté française et de la Nature. »

PIRRON.

P. S. — Je vous ai adressé, Citoyens représentans, il y a près d'un mois, les richesses en argent et en cuivre des églises de ce district. Cet amas des prodigalités religieuses de nos bons et crédules ancêtres ont été offertes par toutes nos communes jusqu'ici rien n'a pu nous certifier, ni nous, ni elles de leur arrivée au creuset de la République. Le Bulletin qui en est ordinairement l'écho est resté muet. Nos concitoyens ne savent qu'en penser. Je vous prie de les délivrer de leurs inquiétudes à cet égard.

37

Les citoyens de Theys, district de Grenoble, département de l'Isère, écrivent que leur commune pour être située au haut des Alpes et au milieu des glaces n'en est pas moins embrasée à la vue des travaux immortels qui font le bonheur du peuple. Elle vient de former une société populaire et de consacrer sa ci-devant église à la raison. Elle a fourni 200 défenseurs à la patrie, et a déposé sur son autel 132 chemises, 63 paires de souliers, 10 liv. de charpie, 348 liv. en numéraire, plusieurs autres effets, et toute l'argenterie de son église. La guerre ne doit finir, disent ces républicains, qu'avec les tyrans : restez à votre poste jusqu'à ce que la liberté plane sur toute la terre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Theys, s. d.] (2).

« Législateurs,

Quand un grand peuple se lève tout entier pour défendre ses droits et sa liberté, quand avec les tyrans il a encore à combattre les préjugés, les passions qui faisaient les malheurs du monde, les fanatiques et les malveillants qui entravent sa marche, il n'est pas douteux qu'outre l'énergie d'un grand caractère, il doit encore déployer les ressources immenses qu'il peut avoir.

Qu'elles sont coupables, ces communes, qui plongées dans un sommeil léthargique, semblent attendre l'issue du choc qui ébranle l'univers, pour déterminer leur impolitique insouciance. Pour nous, Représentants, une des sections qui habitent les montagnes des Alpes, les frimas et les glaces qui nous entourent n'empêchent pas nos âmes d'être embrasées à la vue des travaux immortels qui font notre bonheur. Notre cri

(1) P.V., XXXIV, 389. Bⁱⁿ, 16 et 28 germ (suppl.); Débats, n^o 566, p. 323.

(2) C 297, pl. 1021, p. 23.

est : la Liberté ou la Mort. Cette commune eut aussi ses idoles, elle eut des aristocrates, elle compte chez elle 4 émigrés. Mais qu'a-t-elle fait pour s'épurer et monter au niveau de la Révolution ? Elle a formé une Société populaire, elle a chassé ses prêtres. Elle a renversé toutes ses idoles, qu'elle a brûlées avec les signes de la féodalité. Elle a consacré en temple de la Raison, le temple du fanatisme et à chaque décade, un membre de la Société y vient former l'esprit de ses concitoyens et les instruire des lois. Des enfants, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 10, ont déjà gravé dans leur cœur les droits sacrés de l'homme et les ont récités à la tribune de la Société. Elle a donné 200 défenseurs à la patrie. La loi du maximum y est en vigueur. Celle sur le partage des communaux s'y est opérée. Une société s'est formée pour l'extraction du salpêtre ; on travaille également à des minières innombrables de fer. Enfin, c'est à l'enthousiasme de la liberté, à l'enthousiasme de la philosophie et de la Raison, que la patrie doit les offrandes suivantes : 132 chemises, 348 liv. en numéraire, 10 livres de charpie, 63 paires de souliers, d'autres effets précieux en argent et toute l'argenterie de la ci-devant église. Nous vous envoyons également notre airain, ce métal qui ne doit plus résonner que du son de la mort. C'est par ces sacrifices, et par ceux que nous ferons encore si la Patrie l'exige, que nous pourrons nous écrier un jour : « ...et nous aussi, nous avons concouru à l'affermissement de la Liberté ». Et toi, Mont Sacré, roc inexpugnable, les géants qui cherchent à t'escalader auront le même sort que ces Titans, enfants de la terre que Jupiter foudroya.

Sages représentants, la guerre ne doit finir qu'avec l'extinction des tyrans, et vous resterez à vos postes jusqu'à ce que la liberté établie sur des fondements inébranlables, plane sur tout le sol de la terre.

SORIN (présid.), VAUSSENAT (secrét.), LOUCHOT (secrét.).

38

Les membres du comité de surveillance de Thouars expriment leur reconnaissance pour le décret relatif aux détenus. La vengeance nationale, disent-ils, exigeoit plus pour punir leur crime; mais aussi généreux, aussi humains que ces monstres sont pleins de scélératesse, les Français leur laissent une existence qu'ils iront traîner aux extrémités de la terre réservée aux méchants, quand l'Europe rendue à la raison aura affermi la liberté par la chute de toutes les têtes royales.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Thouars, 15 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Grâces vous soient rendues du décret célèbre dont vous venez de frapper les détenus. Il est

(1) P.V., XXXIV, 389. Bⁱⁿ, 14 germ.; Ann. patr., n^o 459.

(2) C 298, pl. 1037, p. 42.

temps que ces messieurs qui agitent le peuple et le font entr'égorgé depuis quatre ans payent au moins de leurs biens, les maux qu'ils ont faits à la patrie. La vengeance nationale exigeait plus pour punir leurs crimes mais, aussi humains, aussi généreux que ces monstres sont pleins de scélératesse, des Français leur laissent encore une existence ignoble qu'ils iront traîner sur l'extrémité de la terre réservée pour les méchants, quand l'Europe rendue à la Raison, aura assuré le calme de la Liberté en faisant tomber les têtes royales qui l'enchaînent. La Révolution avait besoin de ce nouvel oracle pour apprendre à l'Univers ce que savent et ce que font les hommes libres, éclairés par la raison éternelle ; que ceux qui jouent dans le reste du monde le même rôle que nos brigands détenus, voient et reconnoissent le sort qui les attend. Qu'ils sachent que le peuple ne composera jamais avec les hommes à grands moyens qui veulent le charger de fers. »

BOUIN, FRÉPELLIER, JOUBERT, GENDREAU (*secrét.*),
AUGER (*présid.*), CHAUVIN, HUBERT.

39

Le citoyen Scherlock, capitaine au 92^e régiment d'infanterie, dépose sur le bureau un sabre rare par la valeur de sa lame; il désireroit que cette arme fût destinée au premier républicain qui entrera vainqueur dans Valenciennes. (*Applaudi*).

Mention honorable, insertion au bulletin; et renvoi au comité de la guerre (1).

40

Garnier de Saintes, représentant du peuple dans le département de la Sarthe, écrit du Mans, le 9 germinal, qu'il vient de saisir les fils de la conspiration ourdie dans cette commune, et rattachée à celle que la Convention nationale a découverte. Il rend le compte le plus satisfaisant sur l'opinion publique et sur l'indignation du peuple contre les scélérats qui l'avoient trompé.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de salut public et de sûreté générale (2).

[*Le Mans, 9 germ. II*] (3).

« Je tics, mes chers collègues, les fils de la conjuration qui était ourdie au Mans, et qui prenait sa source dans celle que vous avez si heureusement découverte.

(1) P.V., XXXIV, 390. Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t); *J. Mont.*, n° 142; *J. Sablier*, n° 1237; *C. Eg.*, n° 594; *Audit. nat.*, n° 557; *Débats*, n° 561, p. 240; *Mon.*, XX, 124. (*Pernod au lieu de Scherlock*); *M.U.*, XXXVIII, 316; *Rép.*, n° 105, p. 420.

(2) P.V., XXXIV, 390. *Batave*, n° 413; *C. Eg.*, n° 594; *J. Mont.*, n° 142; *J. Perlet*, n° 559; *Audit. nat.*, n° 557; *C. Univ.*, 15 germ.; Bⁱⁿ, 14 germ.

(3) Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t), *Mon.*, XX, 125; *Débats*, 561, p. 239; *J. Sablier*, n° 1236; *M.U.* XXXVIII, 249; *Rép.*, n° 105, p. 420; *Mess. soir*, n° 594. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 270.

« J'ai éprouvé hier que les fautes du peuple ne sont jamais que des erreurs. Débarrassés des hommes qui le trompaient, il a reconnu la voix de son représentant, et c'est dans le temple de la Raison que la raison a repris son empire.

« En entrant dans l'assemblée, j'ai été témoin une seconde fois du silence qui régnait autour de moi ; mais si le premier fut le signe de la prévention et de la défaveur, le second a été l'expression de l'abatement et du repentir.

« J'ai monté à la tribune, et lorsque, passant en revue les principes et la moralité de ces patriotes faux qui avaient séduit la crédulité du peuple, je les lui ai présentés tels qu'il les avait connus lui-même, le prestige tomba; et quand, m'arrêtant sur son injustice, j'en ai imputé la cause à ceux qui l'avaient méchamment entraîné dans ce faux pas, la joie d'obtenir l'oubli d'une faute arrachée à sa confiance électrisa tous les cœurs; la sérénité devint générale, et chacun épanchant ses sentiments avec l'effusion de la franchise, les voûtes retentirent des cris longtemps prolongés de Vive la Convention; Vive la Montagne! périssent tous les traîtres! vivent les représentants du peuple!

« Au milieu de la joie, les citoyens, pour honorer la Convention, me conduisirent en triomphe dans les principales rues de la commune; les chants guerriers, les hymnes chéris de la liberté se firent entendre pendant toute la marche, et ce jour fut encore une nouvelle victoire remportée sur la tyrannie.

« Je vais me rendre dans peu de jours dans votre sein pour vous dévoiler le nœud de cette trame affreuse, dont les rejetons menaçaient de s'étendre au plus loin; mais l'œil de la vigilance poursuit les conspirateurs et je les atteindrai tous. S. et F. »

GARNIER (de Saintes).

41

Les administrateurs du district du Mans rendent compte de l'effet prompt et salutaire qu'a produit la vérité, par l'organe du citoyen Garnier, sur tous les habitants de la commune. Le voile qui couvroit tous les intrigans et les conspirateurs est déchiré; le peuple y est détrompé: il les a voués à la mort, et la commune du Mans est à la hauteur des circonstances. La Convention est invitée à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Mans, 11 germ. II*] (2).

« Législateurs,

C'est dans le temple de la Raison, c'est hier que Garnier (de Saintes) a, devant un peuple nombreux, déchiré le voile qui couvroit des conspirateurs, des intrigans et des traîtres; c'est hier que la vérité a paru dant tous son jour; c'est hier que le masque de l'hypocrisie est tombé, que le bandeau qu'on avoit artistement mis sur les yeux des patriotes les plus zélés a été arraché. C'est hier que l'administrateur et

(1) P.V., XXXIV, 390, *J. Sablier*, n° 1236; *Batave*, n° 413; *Mess. soir*, n° 594.

(2) C 298, pl. 1037, p. 41.